



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Publié le : 20/09/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Gilbert GAVIGNET

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00248

Rapport n°14 - Soutien 2024 à l'association« Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers»

## Soutien 2024 à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°2	28/08/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion économique prospection »	Montant prévu au Budget 2024 : 276 000 € Montant de l'opération : 3 000 €

**Résumé :**

L'association « Le Chemin des sens » organise chaque année des « parcours des métiers » valorisant les artistes, les artisans d'art et les lycées professionnels avec une spécificité « métiers d'art ». Afin de soutenir la réalisation de l'édition 2024 de ces événements et conformément à la demande d'aide reçue le 29 avril 2024 de la part de l'association, il est proposé que GBM réponde favorablement par l'attribution d'une subvention de 3 000 €. Pour mémoire, en 2023, le soutien apporté s'était élevé à 3 000 €.

**Soutien GBM**

Année	Montant
2021	5 000 €
2022	3 000 €
2023	3 000 €

### I. L'association « Le chemin des sens »

L'association du « Chemin des sens » a été créée le 11 mai 1999. Elle regroupe 54 artisans d'art. Son objet est l'animation et la promotion de la création artisanale d'art.

Elle organisera à ce titre en 2024 : une manifestation à Besançon (Centre Grammont) lors des journées européennes du patrimoine. C'est l'objet du présent rapport et de l'aide apportée à l'association.

### II. « Parcours autour des Métiers » lors des Journées du Patrimoine

En 2024, l'association souhaite renouveler le rendez-vous avec le monde de l'artisanat d'art et donner la possibilité à de nombreux artistes et artisans d'art de conforter une activité économique.

La principale exposition de l'édition 2024 se tiendra à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (21 et 22 septembre 2024) au Centre Grammont. C'est donc l'occasion de présenter le thème « parcours autour des métiers » avec une programmation de visites d'ateliers et de découverte des métiers. Le public estimé s'élève à 1500 visiteurs.

En 2023 : 49 exposants et 3 Écoles d'Art.

Participation à la manifestation : 1500 personnes.

## Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Communication	2 700 €	Subvention GBM	3 000 €
Fonctionnement	720 €	Subvention CD25	2 000 €
Déplacements	480 €	Vente de produits	1 800 €
Salaires bruts	1 900 €	Adhésions	1 700 €
Création Artistique	2 700 €		
Total	8 500 €	Total	8 500 €

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2025.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention\* : 0

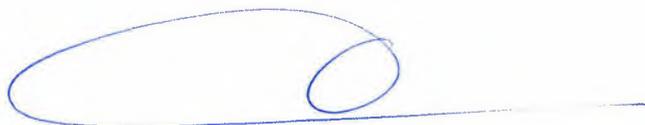
Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

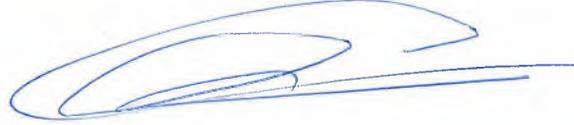
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Gilbert GAVIGNET  
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon